

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2009

Etaient présents : MM. BONNETTI Serge, CERUTTI Guy, GIRAUD Régis et GITTON Patrick; Mmes BERTHET Sara, BOCH Claudette, CHEVALLIER Monique et MENARINI Michèle.

Absents : M. BISAGNO David et Mlle BURNET Alice (procuration à CERUTTI G)

Secrétaire : Michèle MENARINI _____

N°41- AMELIORATION DE LA DEFENSE INCENDIE - MARCHE DE TRAVAUX

Suite à l'élaboration du schéma directeur d'eau potable, une consultation a été entreprise afin de réaliser les travaux nécessaires à l'amélioration de la défense incendie. Le Conseil Municipal retient à la majorité l'entreprise PICOLLET pour un montant de 22.292,00 € HT soit 26.661,23 € TTC.

N°42 – DECISIONS MODIFICATIVES

M. le Maire propose les modifications à apporter au budget primitif, modifications approuvées à l'unanimité : soit :

Dépenses = 3.000 € Recettes = 3.000 €

N°43 – PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : COMMANDE DE MATERIEL

M. le Maire rappelle au Conseil le matériel à acheter dans le cadre du PCS et donne lecture des tarifs fournis par le SPM qui centralise les achats. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'achat de ce matériel et donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer les pièces nécessaires.

N°44 – REALISATION DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE

En application de la Loi N° 2005-102 du 11/02/05, les communes ont l'obligation de réaliser le plan de mise en accessibilité de son territoire avant le 23 décembre 2009. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réaliser ce plan, confirme la mise en place d'un groupe de travail et demande l'aide de la DDEA dans le cadre de l'ATESAT.

N°45 – DENEIGEMENT 2009/2010

Le Conseil Municipal prend connaissance de la proposition de prix de l'entreprise PERREAU et lui confie à l'unanimité à le déneigement de la Commune pour la saison 2009/2010.

N°46 – TARIFS DES GITES 2010

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité les tarifs suivants :

Gîtes 6 personnes 245 € (hors vacances) et 291 € (périodes de vacances)
4 personnes 160 € (hors vacances) et 209 € (périodes de vacances)

N°48 – TARIFS DE LA SALLE POLYVALENTE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les tarifs de location de la salle polyvalente mais décide de facturer la consommation électrique (en dessus de 150 kws) aux associations et jeunes de la Commune afin de les sensibiliser aux économies d'énergie.

N°49 – TARIFS DES CARTES DE TENNIS

Le Conseil municipal décide de laisser inchangés les tarifs des cartes de tennis pour l'année 2010.

N°50 – VŒU DE MAINTIEN DES EMPLOIS DANS LA VALLEE

Après discussion concernant les fermetures des entreprises de la vallée, le Conseil Municipal se déclare à l'unanimité solidaire des employés touchés par les plans de restructuration et demande le maintien des emplois en Maurienne.

N°51- PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE -COLLEGE ST JOSEPH

Suite à la demande du Directeur du Collège St Joseph, le Conseil ne souhaite pas participer aux frais de scolarité de cet établissement privé.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal prend connaissance

- Des rapports d'activité 2008 du SDES et de ErDF, rapports consultables en Mairie ;
- De la vente de chablis : un affichage a été fait pour environ 16 m3 de sapin secs. Le coût sera d'environ 20€ en fonction des inscrits.
- De la demande de subvention de l'ADMR : le Conseil décide d'attendre la réunion du SIVOM de la Chambre où sera invité M. MORCANT.
- Du suivi des travaux sur la Commune
- Du projet présenté par MM MICHAU et ROSAZ pour le carrefour vers le garage DARMEZIN

Le Conseil décide de maintenir à 11 heures la cérémonie du 11 novembre.

Vu par nous, Maire de la Commune de Les Chavannes-en-Maurienne pour être affiché le vingt octobre deux mil neuf à la porte de la mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Le Maire, Guy CERUTTI.